

Luxembourg, le 24 juillet 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante Monsieur le Ministre de l'Énergie :

« L'utilisation de panneaux solaires flottants – comme alternative aux panneaux solaires installés sur des bâtiments ou au sol – se développe de plus en plus, notamment au Japon, en Chine ou encore à Londres, où se situe la plus grande installation de l'Europe de ce genre. Les avantages de panneaux solaires flottants sont multiples : la production d'énergie est plus efficace car les panneaux sont refroidis, les panneaux empêchent l'eau des réservoirs de s'évaporer et ils n'utilisent pas de sol supplémentaire pour produire de l'énergie.

Au Luxembourg, la zone de protection sanitaire I du lac de la Haute-Sûre entre le mur de barrage et la localité de Lultzhausen possède une surface qui serait capable d'accueillir plusieurs centaines de panneaux solaires flottants.

Voilà pourquoi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Énergie :

- Monsieur le Ministre est-il au courant des informations relatés ci-dessus ? Monsieur le Ministre juge-t-il opportun d'installer des panneaux solaires flottants à l'endroit susmentionné ?*
- Dans l'affirmative, quelle serait la surface qui pourrait être utilisée ? Quelle puissance électrique pourrait être produite de cette manière ?*
- Dans la négative, quelles en seraient les raisons ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu